

Grand
Besançon



Monsieur Jean-Louis FOUSSERET
Président du Grand Besançon

à

Réf. : SN/BA/n° 7095
Dossier suivi par : Sandrine NASCIMENTO
Objet : Remise en service de la ligne ferroviaire entre Besançon Viotte
et Besançon Franche-Comté TGV

Monsieur le Président
VIVRE AUX CHAPRAIS
28 D, rue de la Rotonde
25000 BESANCON

Besançon, le - 2 SEP. 2010

Monsieur le Président,

Par votre courrier du 20 juillet dernier, vous me dites très en retrait par rapport aux questions évoquées relatives à la remise en service de la ligne ferroviaire entre Besançon Viotte et Besançon Franche-Comté TGV. J'en suis étonné car nous avons à plusieurs reprises échangé sur ce projet et vous connaissez mon attachement à ce dossier.

Sachez que ce projet est une priorité pour la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et pour ses habitants et qu'il constitue une avancée d'intérêt général pour l'aménagement et le développement de notre territoire.

En tant que Vice-Président Délégué aux Transports, Infrastructures et Déplacements, je suis impliqué dans ce projet de très près depuis plusieurs années, avec les services techniques de l'agglomération.

Soucieux d'une information complète auprès des citoyens, ce sujet a été évoqué à de nombreuses reprises lors de réunions publiques ou de CCH auxquels j'ai participé. Vous étiez également présent.

Les mesures sur le bruit sont souvent des sujets abstraits sur lesquels on peut longtemps disserter. Le meilleur moyen de se rendre compte du bruit d'un train, n'est-il pas d'aller le constater directement sur le territoire ? C'est pourquoi, il avait été proposé d'aller écouter passer les trains en début d'année dans les gares de Liesle et Arc-et-Senans. Cela a permis à chacun d'avoir son opinion, le sentiment général étant plutôt rassurant pour les participants.

Enfin, je rappelle que le maître d'ouvrage, Réseau Ferré de France, a reçu à de nombreuses reprises votre association. L'implication du Grand Besançon et notre engagement, se situent dans le rappel et la vérification des prescriptions légales et réglementaires que le maître d'ouvrage doit mettre en œuvre sur cette infrastructure. Je peux vous assurer de mon exigence en ce domaine.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Bien cordialement

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président Délégué aux Transports,

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon
Tél. 03 81 65 07 00 - Fax 03 81 82 29 60
agglomeration@grandbesancon.fr
www.grandbesancon.fr

Jean-Claude ROY